

GROUPE	8	HERBICIDE
--------	----------	-----------

EPTAM[®] 10-G Herbicide granulé

USAGE COMMERCIAL

Herbicide sélectif pour usage dans les sols minéraux

Garantie :

EPTC 10 %

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION

N° D'HOMOLOGATION **11289**

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET : 10 kg -50 kg

Gowan Company
370, South Main Street
Yuma (AZ) 85364

EPA Est. 476-AR-1

C93/A-9

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi d'un tel produit dans des conditions dangereuses constitue une infraction à la *LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*.

AVIS À L'ACHETEUR

La garantie accordée par le vendeur se limite aux conditions énoncées sur l'étiquette et, sous cette réserve, l'acheteur assume les risques corporels ou matériels découlant de l'utilisation ou de la manipulation du produit et accepte celui-ci à cette condition.

Ce produit n'est vendu que pour les usages indiqués sur la présente étiquette. Aucune licence explicite ou implicite n'est octroyée pour l'usage ni la vente de ce produit en vertu d'un brevet dans un pays quelconque, à l'exception de la portée indiquée.

PREMIERS SOINS

SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT, recourir **IMMÉDIATEMENT** à un médecin ou appeler un centre antipoison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir de l'aide médicale.

INGESTION : Faire boire **IMMÉDIATEMENT** plusieurs verres d'eau et faire vomir en insérant un doigt dans le fond de la gorge. Faire boire des liquides jusqu'à ce que la vomissure soit claire. Ne pas faire vomir et ne rien administrer par la bouche à la victime si elle est inconsciente ou prise de convulsions.

CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer **IMMÉDIATEMENT** les yeux avec une quantité abondante d'eau courante pendant au moins 15 minutes. Tenir les paupières ouvertes pendant l'opération afin de rincer toute la surface de l'œil et des paupières. Recourir **IMMÉDIATEMENT** à de l'aide médicale.

CONTACT AVEC LA PEAU : Rincer les régions affectées avec une quantité abondante d'eau pendant plusieurs minutes.

INHALATION : Amener la victime à l'air frais. Recourir à de l'aide médicale en cas d'irritation ou de gêne respiratoire.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Traiter selon les symptômes.

PRÉCAUTIONS

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS – NOCIF EN CAS D'INGESTION

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Éviter de respirer les poussières.

Pendant la manipulation, porter une protection des yeux, des gants de caoutchouc et des vêtements de protection propres. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon après l'utilisation. Éviter de contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Ne pas contaminer l'eau d'irrigation ni l'eau potable. Garder le contenant fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, composez le 1-866-375-4648 ou consultez le site Internet www.cropro.org.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans un endroit frais, sec, bien aéré, loin des matières inflammables, des sources de chaleur et des flammes, et des produits alimentaires. Ce produit n'est pas affecté par le gel.

NETTOYAGE DES DÉVERSEMENTS

Porter un équipement de protection approprié (gants, lunettes, tablier) lorsqu'on tente de nettoyer un déversement. S'il y a une fuite dans le contenant, colmater la fuite et placer le contenant dans un baril ou un sac de plastique épais. Appeler Gowan Company (voir la rubrique NUMÉRO DE TÉLÉPHONE D'URGENCE) pour de plus amples renseignements.

En cas de déversement ou de fuite : Ramasser le plus de produit possible avec un balai et une pelle. Si possible, utiliser un absorbant tel que DUSTBANE pour nettoyer la zone de déversement. Ramasser le produit et l'absorbant à la pelle et mettre le tout dans un contenant d'élimination pouvant être scellé.

Sur les surfaces dures – Répandre une mince couche de détergent sur la zone de déversement et y incorporer un peu d'eau avec un balai-brosse. Laisser reposer 10 minutes, puis absorber le produit avec un matériau inerte. Déposer les déchets à la pelle dans le contenant d'élimination.

Sur le sol – Enlever 15 cm de terre de la surface de la zone de déversement et remplacer par de la nouvelle terre. Éliminer tous les déchets, y compris le balai-brosse, conformément aux règlements provinciaux. Pour de plus amples renseignements sur l'élimination des déchets et le nettoyage des déversements, s'adresser à l'organisme de réglementation provincial ou au fabricant. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION

1. Bien vider le sac dans la cuve du pulvérisateur.
2. Rendre le sac vide inutilisable.
3. Éliminer le sac conformément à la réglementation provinciale.
4. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT IMPORTANT, UN INCENDIE OU

UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327 –8633 (FASTMED)

RENSEIGNEMENTS SUR LE PRODUIT

L'herbicide EPTAM 10-G HERBICIDE GRANULÉ est un herbicide sélectif qui doit être mélangé au sol (incorporé) pour supprimer les mauvaises herbes inscrites sur la présente étiquette. L'herbicide granulé EPTAM 10-G HERBICIDE GRANULÉ supprime les mauvaises herbes en perturbant la germination et le développement des plantules. Il ne supprime pas les mauvaises herbes établies. Toutes les mauvaises herbes et les débris de culture doivent être bien mélangés au sol avant le traitement.

MODE D'EMPLOI

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

LIRE LE MODE D'EMPLOI EN ENTIER AVANT L'UTILISATION.

L'herbicide granulé EPTAM 10-G HERBICIDE GRANULÉ est recommandé pour un usage uniquement sur les sols minéraux.

L'herbicide granulé EPTAM 10-G HERBICIDE GRANULÉ ne doit être utilisé qu'aux fins et aux doses recommandées (NE PAS DÉPASSER LES DOSES).

Lorsqu'il est appliqué selon le mode d'emploi et dans des conditions de croissance normales, l'herbicide granulé EPTAM 10-G HERBICIDE GRANULÉ n'endommagera pas les cultures traitées. Cependant, les conditions anormales suivantes peuvent affaiblir les plantules : la germination et les premiers stades de croissance; des températures anormalement froides et humides ou chaudes et sèches; des infestations d'insectes ravageurs, de nématodes ou de maladies; l'utilisation de certains insecticides systémiques appliqués au sol; des sols fortement salins ou alcalins; ou l'application incorrecte des engrais ou des insecticides. L'utilisation de l'herbicide granulé EPTAM 10-G HERBICIDE GRANULÉ dans ces conditions anormales risque d'endommager la culture.

Lorsqu'il est appliqué selon le mode d'emploi et dans des conditions de croissance normales, aucun résidu nocif ne devrait persister après la récolte.

Ne pas appliquer avant une pré-irrigation.

Ne pas laisser paître le bétail dans les cultures traitées ni couper celles-ci pour le foin dans la saison de traitement; il n'existe pas suffisamment de données pour appuyer un tel emploi.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

L'herbicide EPTAM 10-G HERBICIDE GRANULÉ ne supprime pas les mauvaises herbes établies.

GRAMINÉES ANNUELLES

Pâturin annuel
Ivraie (annuelle, multiflore)
Pied-de-coq (herbe aqueuse)
Sétaires (verte, glauque)
Digitaire sanguine
Éleusine de l'Inde
Céréales spontanées (orge, avoine, blé)
Folle avoine

DICOTYLÉDONES ANNUELLES

Stellaire moyenne
Spargoute des champs
Lamier amplexicaule
Chénopode blanc (commun)
Ansérine des murs
Morelle poilue*
Amarante fausse-blite
Pourpier
Amarante (à racine rouge, fausse-blite, blanche)

Les dicotylédones annuelles ne sont supprimées que si le traitement est effectué lorsque les conditions sont favorables à la germination et à la croissance.

*Ouest du Canada seulement

MAUVAISES HERBES VIVACES

Chiendent (rampant, des boutiques)
Amande de terre

Les mauvaises herbes vivaces doivent être retournées et hachées à fond avant le traitement. Les rhizomes souterrains du chiendent doivent être coupés de sorte qu'il ne reste pas plus de quatre nœuds sur chaque section. Pour supprimer le chiendent, il faut utiliser les doses les plus fortes d'herbicide granulé EPTAM 10-G HERBICIDE GRANULÉ, et le disque doit être réglé pour couper à 15 centimètres de profondeur. Consulter les recommandations propres aux cultures pour déterminer si les doses les plus fortes peuvent être utilisées.

DIRECTIVES D'APPLICATION :

Appliquer la quantité recommandée d'herbicide granulé EPTAM 10-G HERBICIDE GRANULÉ au moyen d'un équipement conçu spécifiquement pour l'application d'herbicides granulés au sol. Le sol doit avoir été bien travaillé et être assez sec pour permettre une bonne incorporation de l'herbicide au sol.

DOSES D'APPLICATION :

Les présentes doses sont recommandées pour l'application généralisée (à la volée) d'herbicide granulé EPTAM 10-G HERBICIDE GRANULÉ par hectare. Pour le traitement en bandes, utiliser proportionnellement moins de produit par hectare, selon la largeur des bandes et l'espacement des rangs. Ne pas faire de traitement en bandes sur un sol rocailleux parce qu'il serait alors impossible de bien incorporer l'herbicide au sol.

LUZERNE ET LOTIER CORNICULÉ (jeunes plantules) – Avant le semis, appliquer et incorporer 34 kilogrammes d'herbicide granulé EPTAM 10-G HERBICIDE GRANULÉ par hectare. Un arrêt de croissance temporaire et la soudure des premières feuilles peuvent survenir dans les légumineuses si les conditions de germination et de croissance ne sont pas optimales. Ne pas utiliser l'herbicide granulé EPTAM 10-G HERBICIDE GRANULÉ si on prévoit semer une graminée ou une céréale comme culture-abri avec les légumineuses.

HARICOTS, MANGE-TOUT OU SECS (y compris les haricots rouges) – Avant le semis, appliquer et incorporer 34 à 45 kilogrammes d'herbicide granulé EPTAM 10-G HERBICIDE GRANULÉ par hectare. En cas d'infestation dense de chiendent et de souchet comestible, appliquer 45 kilogrammes par hectare. En cas de temps sec au moment du traitement, retarder le semis des haricots de sept à dix jours.

Ne pas utiliser l'herbicide granulé EPTAM 10-G HERBICIDE GRANULÉ dans les haricots adzuki (japonais), les doliques (dolique à œil noir, dolique de Chine), le soja, les haricots de Lima et autres haricots à gousse plate, à l'exception des haricots romains.

Effectuer un léger sarclage à la houe rotative pendant ou peu après la levée des haricots afin de briser la croûte, le cas échéant.

REMARQUE : Un rabougrissement peut survenir en cas de conditions extrêmes telles que du temps froid avec sol humide ou du temps chaud avec sol sec.

LIN (ne pas utiliser sur les variétés à faible teneur linolénique) – Traitement au printemps – Immédiatement avant le semis, appliquer et incorporer 28 à 34 kilogrammes d'herbicide granulé EPTAM 10-G HERBICIDE GRANULÉ par hectare. Utiliser les doses plus faibles sur un sol léger et sablonneux et les doses plus fortes sur un sol à texture plus lourde. Ne pas utiliser sur un sol qui contient moins de 3 % de matière organique. Pour un semis peu profond, semer à une profondeur qui ne dépasse pas 3,0 centimètres dans une planche de semis solide. Ne pas couper les semences. Un semis profond risque de réduire la hauteur des tiges et d'endommager la récolte.

LIN (ne pas utiliser sur les variétés à faible teneur linolénique) – Traitement à l'automne (Ouest du Canada seulement) – À la fin de l'automne et avant que le sol ne gèle, appliquer et incorporer 34 à 45 kilogrammes d'herbicide granulé EPTAM 10-G HERBICIDE GRANULÉ par hectare. Utiliser les doses plus faibles sur un sol léger et sablonneux et les doses plus fortes sur un sol à texture plus lourde. Au printemps suivant, avant le semis, travailler légèrement la terre pour détruire les graines en germination qui ont survécu pendant l'hiver. Effectuer le semis peu profond dans une planche de semis solide. Ne pas couper les semences. Un semis profond risque de réduire la hauteur des tiges et d'endommager la récolte.

POMMES DE TERRE, IRISH – Avant le semis – Appliquer et incorporer 34 à 67 kilogrammes d'herbicide granulé EPTAM 10-G HERBICIDE GRANULÉ par hectare. En cas d'infestation dense de chiendent et de souchet comestible, utiliser 45 à 67 kilogrammes par hectare.

Débuttage (croissance, temps de désherbage) – Appliquer et incorporer 34 à 67 kilogrammes d'herbicide granulé EPTAM 10-G HERBICIDE GRANULÉ par hectare. Passer d'abord une herse traînée dans le champ, puis appliquer et incorporer l'herbicide granulé EPTAM 10-G HERBICIDE GRANULÉ. Utiliser une herse à dents rigides ou de l'équipement de travail du sol pour incorporer l'herbicide.

OU

Postlevée – Au moment de l'avant-dernier ou du dernier sarclage, appliquer 34 à 45 kilogrammes d'herbicide granulé EPTAM 10-G HERBICIDE GRANULÉ par hectare. Si la surface du sol n'est pas sèche et meuble, sarcler avant l'application. Ne pas appliquer moins de 45 jours avant la récolte.

TOURNESOL – Avant le semis, appliquer et incorporer 34 kilogrammes d'herbicide granulé EPTAM 10-G HERBICIDE GRANULÉ par hectare.

TOURNESOL – Traitement à l'automne (provinces des Prairies seulement) – À la fin de l'automne et avant que ne gèle le sol, appliquer et incorporer 34 à 45 kilogrammes d'herbicide granulé EPTAM 10-G HERBICIDE GRANULÉ par hectare. Le printemps suivant, avant le semis, travailler légèrement le sol pour détruire les graines en germination qui ont survécu pendant l'hiver. Utiliser les doses plus faibles sur un sol léger et sablonneux et les doses plus fortes sur un sol à texture plus lourde.

NAVETS (rutabagas) – Ne pas utiliser dans l'Est du Canada. De six à dix jours avant le semis, appliquer et incorporer 22,5 kilogrammes d'herbicide granulé EPTAM 10-G HERBICIDE GRANULÉ par hectare sur les sols légers et sablonneux, ou 34 kilogrammes d'herbicide granulé EPTAM 10-G HERBICIDE GRANULÉ sur les sols de texture moyenne ou lourde. En cas de temps sec au moment du traitement, ne pas utiliser l'herbicide granulé EPTAM 10-G HERBICIDE GRANULÉ sur les sols sablonneux et utiliser la plus faible dose sur les sols de texture moyenne ou lourde.

DIRECTIVES D'INCORPORATION

L'herbicide EPTAM 10-G HERBICIDE GRANULÉ doit être incorporé au sol immédiatement afin de prévenir la perte d'herbicide. Dans la mesure du possible, l'application et l'incorporation devraient être faits en une seule opération. On utilise couramment l'équipement suivant pour incorporer l'herbicide au sol avant le semis :

TYPE D'ÉQUIPEMENT	PROFONDEUR D'INCORPORATION *	VITESSE MINIMALE
Cultivateur à dents en S (type danois)**	10-15 cm	8-13 km/h
Cultivateur à dents vibrantes à tranchants chevauchants**	10-15 cm	9,5+ km/h
Pulvérisateur tandem avec disques espacés de 18 cm au maximum***	10-15 cm	6,5-9,5 km/h
Cultivateur actionné mécaniquement****	5-7,5 cm	TOUTE

* Une incorporation peu profonde au moyen d'outils réglés pour sectionner moins de 5,0 cm peut produire une suppression irrégulière.

** Recommandé uniquement pour les sols légers en bon état d'ameublissement.

*** Pour une incorporation plus uniforme (mauvaises herbes vivaces et sols lourds), repasser une deuxième fois à une profondeur maximale de 10 cm.

**** Pour la suppression de mauvaises herbes annuelles peu profondes seulement.

PRATIQUES CULTURALES APRÈS L'APPLICATION

Pour optimiser la durée de la suppression des mauvaises herbes, le semis doit être effectué dès que possible après l'application.

Étant donné que l'herbicide granulé EPTAM 10-G HERBICIDE GRANULÉ ne persiste pas dans le sol, les mauvaises herbes sensibles qui germent plus tard dans la saison de croissance pourraient ne pas être supprimées. Il pourrait être nécessaire d'effectuer un labour peu profond ou d'utiliser des herbicides de postlevée pour supprimer les mauvaises herbes qui échappent au traitement à l'herbicide granulé EPTAM 10-G HERBICIDE GRANULÉ ou qui ne sont pas supprimées par l'herbicide granulé EPTAM 10-G HERBICIDE GRANULÉ (dicotylédones tolérantes et espèces non sensibles). Dans ce cas, le labour ne doit pas dépasser la profondeur d'incorporation de l'herbicide.

Recommandations pour la gestion de la résistance

Gestion de la résistance à l'herbicide granulé EPTAM 10-G HERBICIDE GRANULÉ, herbicide du groupe 8. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide granulé EPTAM 10-G HERBICIDE GRANULÉ et à d'autres herbicides du groupe 8. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide granulé EPTAM 10-G HERBICIDE GRANULÉ ou les herbicides du même groupe 8 avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d'autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Empêcher la propagation à d'autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s'adresser au

spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.

- Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser aux représentants de l'entreprise au 1-800-883-1844 ou à www.gowanco.com

® EPTAM est une marque déposée d'une compagnie du groupe Gowan Company

Pays : CANADA Brevet canadien 721,766

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))